EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 23 Mars 2021
N°13-2021

L'an deux mille vingt et un et le mardi vingt-trois mars **à** dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle des associations de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, maire.

Date de la convocation : 15 janvier 2021

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAULT, Bernard GIORGI, Elodie DOMINGUEZ, Francis MARGUERITTE, Isabelle GRENUT, ROUX MORATILLE Lucie, CASSINI Jean, GONNET ASOU Patricia, DOMALAIN Jean-Yves, CHEVALIER Jérôme, KHOLER ABBAS Cécile, TERRANOVA Sébastien, LABESSOULHE Fanny, ANDLAUER Marion

Absents : Fabien GERVAIS-BRIAND

Procurations : Max RICHARD à Jean CASSINI et Christine BAPTISTE à Sébastien TERRANOVA

Madame Marion ANDLAUER a été désignée secrétaire de séance

Objet : **approbation du conseil municipal du 21 janvier 2021**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-23 ;

Considérant le conseil municipal réuni en date du 21 janvier 2021,

Madame le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021 ;

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 24 mars 2021

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne